
 QUESTIONS RÉSOLUES AFFIRMATIVEMENT--*Suite.*

9. Que cette Chambre se forme en comité sur une résolution concernant la constitution du Sénat, 144.
10. Qu'une somme n'excédant pas \$6,250,000 soit accordée pour subvenir aux dépenses du chemin de fer canadien du Pacifique, 217.
11. Que cette Chambre est d'avis que toute législation du parlement impérial affectant aucun des pouvoirs réservés aux provinces par l'acte fédéral, 1867, serait une infraction aux constitutions provinciales, etc., 197. Qu'une adresse soit présentée à Sa Majesté, demandant qu'il lui plaise exercer son influence auprès de la législature du Nouveau-Brunswick pour que celle-ci modifie l'acte scolaire de cette province, 197.
Voir *adresses*, 1.
12. Que \$20,000 soient insérées à la place de \$1,000,000 dans la résolution concernant le canal de la Baie Verte, rapportée du comité des subsides, 210.
Voir *Baie-Verte, Canal de la*.
13. Que le bill pour faire droit à H. W. Peterson soit lu la 1^{re} fois, 215. Qu'il soit renvoyé à un comité spécial, *ibid.* Qu'il soit lu la 2^e fois, 237. Qu'il soit renvoyé à un comité général, 238. Qu'il soit lu la 3^e fois, 251. Qu'il passe, 252.
14. Que la Chambre ratifie l'arrêté du Conseil accordant une subvention au chemin de fer Canada Central, etc., 219.
15. Que le bill pour refondre et amender les actes concernant les assurances, etc., soit lu la 2^e fois, 245.
16. Que le bill concernant l'hypothèque du gouvernement sur le chemin de fer du nord du Canada soit lu la 2^e fois, 249.
17. Que cette Chambre se forme immédiatement en comité pour délibérer sur les meilleurs moyens à prendre pour diminuer les maux de l'intempérance, 255.
18. Que le bill concernant la faillite soit renvoyé de nouveau à un comité général, à l'effet d'en retrancher le mot maître, dans la première section, 285.
19. Que le bill pourvoyant à la construction d'une voie ferrée d'Esquimalt à Nanaimo soit lu une deuxième fois, 297. Qu'il soit lu la 3^{me} fois, 299.
20. Que le bill pour établir une Cour Suprême et une Cour d'Echiquier soit de nouveau renvoyé à un comité général à l'effet de prescrire que leurs jugements seront définitifs, et qu'il n'en sera pas appelé dans le Royaume-Uni, 310. Qu'il soit de nouveau renvoyé à un comité général pour en amender la 17^{me} section en substituant \$2,000 à \$1,000,—312.
21. Que la Chambre concoure avec le comité des subsides dans la résolution accordant \$4,000 aux héritiers de feu Joseph Bouchette, écr., 335.
22. Que la Chambre procède de suite avec les mesures du gouvernement, 322.
23. Que la Chambre ratifie le contrat avec MM. Sifton et Ward pour une certaine section du chemin de fer canadien du Pacifique, 350.